



Dossier d'inscription à la FORMATION BREVET FEDERAL 1ER DEGRE DES ACTIVITES AQUATIQUES OPTION : MARCHE AQUATIQUE

18, 19 et 20 MAI 20230 à GAVRES

Votre dossier complet doit-être transmis 20 jours avant la date de la formation,
Inscription dans la limite des places disponibles (session de 20 places maximum) et réservée aux personnes ayant le
titre ou en formation de Maîtres-Nageurs Sauveteurs :

(DE MNS, BEESAN, BPJEPS AAN, 3 Formations STAPS + UE SSA, Stagiaires, CFA)

* Complétez en majuscule ** Rayez la mention inutile

Nom* : _____ Prénom* : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance* : _____

N°département : _____ Nationalité* : _____

Adresse postale* : _____

Code postal : _____ Ville* : _____ Mail : _____

Téléphone port. : _____ Téléphone fixe : _____

Responsabilité Civile Professionnelle** : OUI _____ NON _____

-N° de votre diplôme** : _____ Date d'obtention : _____

-N° de votre livret de formation** : _____ -N° Sécurité Sociale : _____

**Collez
votre
photo
ici**

Souhaiterait intégrer la formation de brevet fédéral 1^{er} degré des activités aquatiques option marche aquatique des 18, 19 et 20 MAI 2020 et atteste l'exactitude des renseignements indiqués sur cette demande d'inscription.

J'autorise** / je n'autorise pas** l'organisateur à prendre toutes les dispositions relatives aux soins médicaux qu'aurait à subir l'inscrit pendant la durée de la formation.

Droit à l'image : je suis informé(e) et accepte** / n'accepte** pas qu' Aqua Breizh Club MNS puisse prendre des photos ou vidéos lors de la formation et se réserve le droit de les utiliser sur son site internet ou tout autre support de communication.

Signature :

Pièces constitutives de votre inscription :

- La convention employeur type DIRECCTE, complétée et signée par l'employeur ou vous si vous êtes auto entrepreneur,
- La présente demande d'inscription avec une copie de votre titre de MNS (ou du livret de formation),
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités aquatiques,
- Le règlement financier de la formation qui doit-être dû dès l'inscription, par chèque personnel ou employeur de 400€, à l'ordre d'Aqua Breizh Club MNS. Virement possible, cf annexes de ce dossier.



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU BREVET FEDERAL 1ER DEGRE DES ACTIVITES AQUATIQUES OPTION : MARCHÉ AQUATIQUE

Fédération Française des Maîtres Nageurs-Sauveteurs

Entre l'association **Aqua Breizh Club MNS 14, rue du Noroit 56680 GAVRES**, organisme de formation affilié et agréé à la F.F.M.N.S.

Et Nom..... Prénom
Adresse.....
Employeur.....
Adresse.....

Formation initiale du stagiaire : MNS - BEESAN - BPJEPS AAN -
Formation Universitaire+UE SSA - Stagiaire.....

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Intitulé du stage : FORMATION BREVET FEDERAL 1ER DEGRE DES ACTIVITES AQUATIQUES OPTION : MARCHÉ AQUATIQUE

- Programme et méthode : Cas concrets, règlementation, théories et connaissance du milieu naturel
- Formation professionnelle prévue par l'article L.920-13 du code du travail.
- Date : Du 18 au 20 MAI 2020
- Durée : formation de 21 Heures
- Lieu : Salle Maison Glaz, Route du fort, 56680 Gâvres

Article 2 : EFFECTIF FORMATION

Le nombre total des participants à cette session ne pourra excéder 20 personnes
Le bénéficiaire s'engage à assurer sa présence à la date, lieu et heures prévus

Article 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire s'acquittera des coûts suivants :
Frais de la formation par stagiaire comprenant l'assurance est de 400 € T.T.C
Groupe de 5 stagiaires = 350 € T.T.C par personne / 10 stagiaires = 300 € T.T.C par personne.

Article 4 : MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement est dû à l'inscription, la réservation n'est effective qu'après réception de la convention d'inscription accompagnée du règlement total par chèque à l'ordre d'Aqua Breizh Club MNS ou virement CMB. Les repas et l'hébergement sont à la convenance des stagiaires.
Des solutions locales sont possibles, appelez au 06 44 02 14 10

Article 5 : ANNULATION

À plus de 20 jours : Remboursement de 50%
À moins de 20 jours : Aucun remboursement

Article 6 : DROIT A L'IMAGE

Le stagiaire autorise le(s) formateur(s) à prendre des photos ou vidéos "supports de communication" lors du séjour de formation ** OUI - NON

Pour le bénéficiaire
Signature de l'employeur Accompagnée
de la mention « bon pour accord »

Pour l'organisme
Aqua Breizh Club MNS



INFO SUR LES HEBERGEMENTS ET RESTAURATIONS à la convenance des stagiaires

François-Alexis BANAK : 06 44 02 14 10
Le repas du midi peut se prendre en groupe si anticipés.

PLANNING

Transmis après l'inscription via la convocation et en fonction des marées.

R.I.B. POUR LES REGLEMENTS PAR VIREMENT

Crédit Mutuel de Bretagne <i>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN</i>			
Partie réservée au destinataire du relevé			
AQUA BREIZH CLUB			
CHEZ MR LEBLANC HUGUES 9 RUE EMILIA LEBRETON 35500 VITRE			
<u>RIB</u>	<i>Banque</i>	<i>guichet</i>	<i>n° compte</i>
	15589	35128	01956906340
	<i>Domiciliation</i>	CCM VITRE-CHATILLON	
	<i>Devise</i>	EUR	
<u>IBAN</u>	FR76 1558 9351 2801 9569 0634 003		
<u>BIC</u>	CMBRFR2BARK		



Annexe

PROGRAMME & METHODE DE LA FORMATION

BREVET FEDERAL 1ER DEGRE DES ACTIVITES AQUATIQUES OPTION : MARCHÉ AQUATIQUE

OBJECTIFS	Apporter un complément de formation indispensable pour l'encadrement de la Marche Aquatique en direction de tous les publics. Cet enseignement aquatique spécialisé est réservé aux personnes ayant le titre de Maîtres-Nageurs Sauveteurs ou en formation : (DE MNS, BEESAN, BPJEPS AAN, Formations STAPS + UE SSA, Stagiaires)
CONTENU La formation proposée pour le brevet fédéral développe 4 unités de compétences	<ul style="list-style-type: none"> • UC1 Le cadre historique, institutionnel et réglementaire • UC2 Tronc commun anatomie – physiologie et diététique liés à la Marche Aquatique • UC3 Connaissance du milieu naturel, lecture de site et prévention des accidents en Marche Aquatique • UC4 Construction des cours, gestion d'un groupe et son matériel adapté à l'activité Marche Aquatique
METHODE	Pratique en milieu naturel avec retour en salle et mise à disposition du matériel de premiers secours pour assurer la sécurité des pratiquants : O2, DSA, Flamme... Cours théorique, travail en groupe sur des schémas heuristiques Mise en situation, encadrement d'un public Vidéo Evaluation, remise de diplômes et Bilan
RDV et DATES du stage	Le 18/05/20 à 8h30 Salle de la Maison Glaz, Route du fort, 56680 Gâvres Formation du 18 au 20 MAI 2020 soit 21 heures
LIEUX	Salle de la la Maison Glaz, Route du fort, 56680 Gâvres. Plages exploitables en fonction de la météo dans la région de GAVRES
INTERVENANTS	Hugues Leblanc Tel.: 06 23 06 57 78 Stéphane Guihenneuf
CONTACTS	14, rue du Noroit 56680 GAVRES Tel : 06 44 02 14 10 @ : aquabreizhclubmns@gmail.com Facebook : sur le site www.aquabreizhclubmns.com
REFERENCES ADMINISTRATIVES	Association loi 1901 AP 9312Z non assujetti à la TVA SIRET : 811 579 622 00010 Référencé DATADOCK Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 53 35 09831 35 auprès du préfet de région de Bretagne Affiliée à : F.F.M.N.S Siège social : 23 rue de la Sourdière 75001 - PARIS Siège administratif : F.F.M.N.S. chez Monsieur Richard CASTEROT Trésorier 5 Rue Jean Jaurès Domaine des Hauts de Claye 77410 CLAYE-SOUILLY Association Loi de 1901 Reconnue d'Utilité Publique, Décret du 14 /12/1956, Membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), Ancienne Association des Professeurs de Natation Française fondée en 1927, Ministère de l'intérieur, Service National de la Protection Civile, Membre de la Commission Nationale de Secourisme, Agréée par le Ministère des Armées, décision 15124 MA - K Identifiant siret : 802 650 549 00016 Préfecture de Paris : AR 1150 – n° RNA W751227288 fmsfrance@gmail.com